



Surloyer quartier prioritaire de la ville

Par **Malia1313**, le **01/02/2025** à **21:11**

Bonjour, je loue mon appartement depuis le 06/2000 chez un bailleur social et mon appartement se situe dans un quartier prioritaire de la ville. Est ce que mon bailleur a t il le droit de me faire payer un surloyer? Et à t il le droit de me demander chaque année mes revenus et la composition de ma famille? Et si je n'y répond pas à son enquête tous les ans qu'est ce que je risque? Merci par avance. Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **01/02/2025** à **21:22**

Bonjour et bienvenue

Vous êtes certainement par le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), ou surloyer et le bailleur social peut demander un surloyer si les revenus du foyer dépassent un certain plafond.

Il doit donc vous demander de fournir des informations sur vos revenus et la composition de votre famille